

Monsieur le Directeur du Centre
pénitentiaire Marseille-Baumettes

Marseille, le 24 juillet 2026

Objet : Communication du rapport d'observation du 15 juillet 2026

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à notre visite du 15 juillet 2026 et vous prions de bien vouloir trouver notre rapport d'observation ci-après.

VISITE DU CENTRE PENITENTIAIRE MARSEILLE-BAUMETTES

15 juillet 2026

En présence de :

- Marie-Dominique POINSO-POURTAL, Bâtonnière du Barreau de Marseille ;
- Céline CARRU, Déléguée du Bâtonnier aux visites des lieux de privation de liberté ;
- Nicolas CHAMBARDON, Délégué du Bâtonnier aux visites des lieux de privation de liberté ;
- Directeur adjoint du centre pénitentiaire des Baumettes ;
- Madame la Commandante, Cheffe de détention du centre pénitentiaire des Baumettes ;
- Madame la Capitaine, Cheffe de détention quartiers femmes.

Documentation :

- Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) : « *Rapport de visite : centre pénitentiaire de Marseille, visite du 8 au 12 octobre 2012* », « *Maison d'arrêt des femmes du centre pénitentiaire de Marseille — 2e visite, 11 au 14 janvier 2016* », « *Rapport de visite : centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille (Bouches-du-Rhône) — 2e visite, 2 au 13 mars 2020* ».
- Rapport d'expertise judiciaire, dossier n° 2207599-0 (ordonnance de référé du 15 novembre 2022), déposé le 25 septembre 2023.
- Rapport de visite du quartier femmes du centre pénitentiaire de Marseille de madame la Bâtonnière du Barreau de Marseille, 22 juillet 2025.
- Centre pénitentiaire de Marseille, Effectif détaillé et taux d'occupation, relevés des 4 juillet 2022, 3 juillet 2023, 1^{er} juillet 2024, 30 septembre 2024, 7 juillet 2025, 12 janvier 2026, 6 juillet 2026, 13 juillet 2026.
- Note du 27 mai 2026 de la DGAP « Dispositions relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine ».

PARTIE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

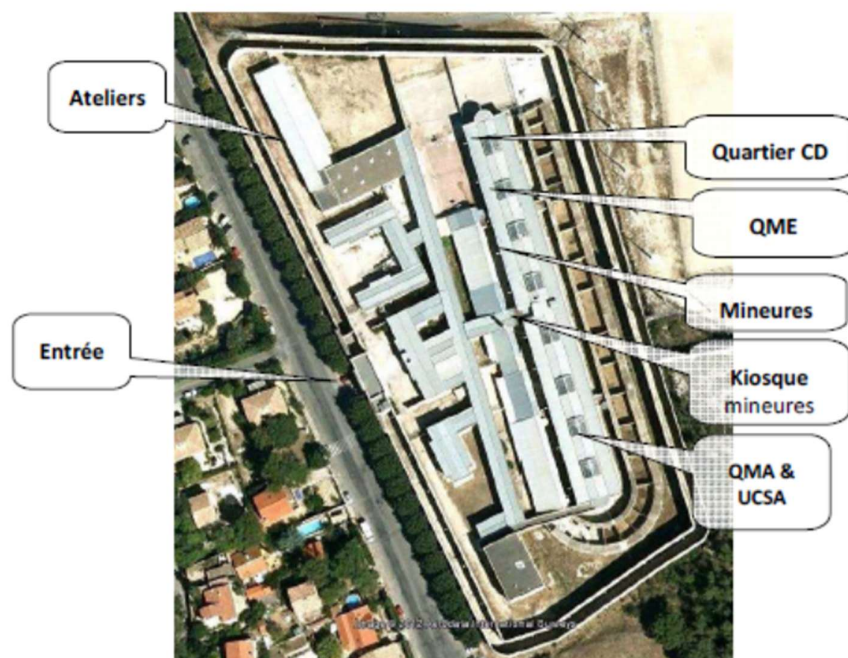
1. Introduction : bref historique du quartier femmes

L'histoire du quartier femmes du centre pénitentiaire de Marseille se confond avec celle des Baumettes elles-mêmes.

Elle commence en 1931, lorsque le conseil général des Bouches-du-Rhône fait l'acquisition des terrains destinés à accueillir une prison départementale, appelée à se substituer à trois établissements devenus vétustes, parmi lesquels la prison pour femmes des Présentines.

Conçue par l'architecte marseillais Gaston Castel sur le modèle de la prison de Fresnes, l'enceinte des Baumettes est achevée en 1938 et, douze ans plus tard (le 17 mars 1950), cédée à titre gratuit par le département à l'État français.

Elle abrite alors un centre pénitentiaire pour femmes (CPF) doté d'une capacité théorique d'environ 146 places : 102 en maison d'arrêt, 38 en centre de détention, 6 réservées aux mineures.

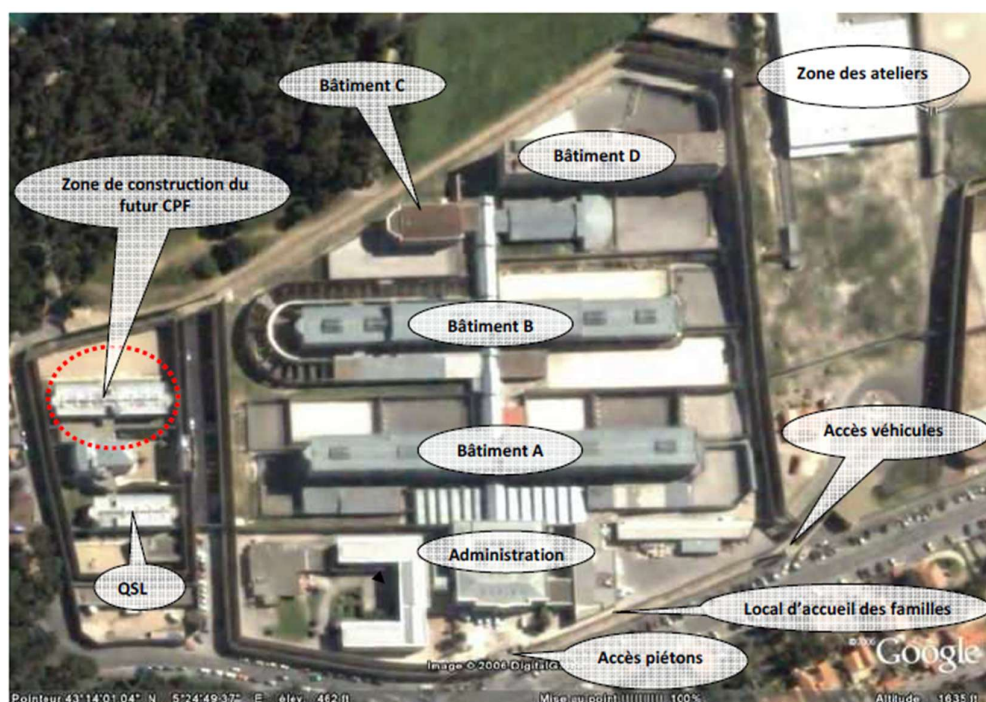


C'est dans cette configuration ancienne que le Contrôleur général des lieux de privation de liberté effectue, en octobre 2012, sa première visite. Il y relève un taux d'occupation de 109,3 %.

L'année suivante s'ouvre une période de transition.

Dès 2013, les travaux du nouveau site dit « Baumettes 2 » débutent précisément sur l'emplacement de l'ancien quartier des femmes, condamnant ce dernier à la démolition.

En 2014, tandis que les femmes condamnées à de longues peines sont transférées vers des établissements situés hors de la région PACA, un quartier de maison d'arrêt provisoire est aménagé à l'emplacement de l'ancien centre pour peines aménagées.



Au cours de sa visite du mois de janvier 2016 dans ces locaux temporaires, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté relève une suroccupation préoccupante : 110 détenues pour 67 places théoriques, soit un taux d'occupation de 174 % (hors quartiers des mineurs et nurserie) ; près de la moitié des femmes cohabitent à trois dans des cellules n'excédant pas dix mètres carrés ; dix d'entre elles dorment sur un matelas posé à même le sol.

Le 15 mai 2017, le nouveau quartier pour femmes du Centre Pénitentiaire des Baumettes est ouvert avec ses 174 places réparties entre maison d'arrêt, centre de détention, quartier des mineurs et nurserie.

Les deux sites, l'ancien et le nouveau, continuent néanmoins de fonctionner en parallèle jusqu'à la fermeture définitive des Baumettes historiques, en juin 2018.

C'est dans cet établissement reconstruit que le CGLPL effectue une nouvelle visite en mars 2020, mentionnant notamment des inquiétudes sur la ventilation des cellules, liées à l'installation de fenêtres « anti-bruit » qui ne peuvent être ouvertes.

La construction et l'ouverture du nouveau site « *Baumettes 3* » sont sans incidence sur la répartition et le fonctionnement de la détention féminine à Marseille.

Ainsi, le quartier femmes que nous visitons aujourd'hui est en fonction depuis 8 ans.



2. Architecture générale, capacité et organisation par étage

2.1.1. Architecture et capacité globale

Le quartier femmes (QF) est regroupé dans un bâtiment unique sur cinq étages, distinct des deux bâtiments hébergeant les hommes (QMAH1 et QMAH2). Sa capacité théorique totale est de 174 places réparties comme suit :

Sous-quartier	Places théoriques	Localisation
Quartier maison d'arrêt femmes (QMAF)	90 (+ 8 arrivantes)	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages
Quartier centre de détention femmes (QCDF)	60	Rez-de-chaussée (CD0) et 1 ^{er} étage (CD1)
Quartier des mineures	10	Rez-de-chaussée (cellules) / 1 ^{er} étage (activités)
Quartier nurserie (mère-enfant)	6	1 ^{er} étage
Quartier d'isolement (QI) et disciplinaire (QD)	4 places chacun	Rez-de-chaussée

Tableau 1 — Répartition théorique des places du quartier femmes (source : CGLPL, mars 2020)

2.1.2. Organisation

C'est au rez-de-chaussée que s'organise l'accueil du bâtiment : le poste d'information et de contrôle (PIC) en commande les accès, tandis que s'y déploient la zone d'arrivée, le quartier des arrivantes, les cellules du quartier des mineures, ainsi que les quartiers disciplinaire (QD) et d'isolement (QI), complétés par des cours de promenade et deux ailes réservées aux salles d'activités.

Le premier étage réunit, pour sa part, des fonctions plus disparates : on y trouve le centre de détention en régime de confiance (CD1), la partie administrative du quartier, le quartier « nurserie », ainsi que l'étage des activités dédiées aux mineures — salle de classe, bibliothèque, informatique, coiffure et esthétique, musculation.

Les trois niveaux supérieurs, enfin, sont entièrement consacrés à la maison d'arrêt, selon une répartition qui suit le statut pénal des détenues : le deuxième étage accueille les femmes condamnées, le troisième mêle prévenues et condamnées, tandis que le quatrième est réservé aux seules prévenues.

L'ensemble de ces étages est desservi par un monte-charge et un unique escalier menant au rez-de-jardin, où se trouvent les cours de promenade et les salles d'activités.

Le quartier des arrivantes est constitué de huit cellules individuelles à l'origine pour un séjour prévu de 5 à 8 jours.

Le quartier nurserie est composé de six cellules individuelles d'environ 15 m², séparées du reste de la détention par une grille et un sas. Chaque cellule dispose de deux fenêtres barreaudées non verrouillées, d'un coin cuisine (frigo, plaque, lavabo eau chaude/froide) et d'un lit bébé en bois. Une cour extérieure étroite (8 pas de long, 5 de large) et une salle d'activités d'environ 30 m² complètent le dispositif.

Le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement sont situés tous deux au rez-de-chaussée, ils comportent 4 cellules chacun, une salle de commission de discipline, un bureau de surveillante, des salles d'audience et de fouille communes, et une cour de promenade.

Une zone d'activités au rez-de-jardin (deux ailes) propose bibliothèque, salle de sport, salles de classe, ateliers, informatique, salon de coiffure, salles culturelles et culturenelles. Ces activités sont organisées par quartier (CD, MA, nurserie, arrivantes) sur des créneaux horaires spécifiques.

3. Les cellules et les conditions matérielles

3.1.1. Caractéristiques générales et équipement

Il ressort du rapport établi par [] dans le cadre d'un contentieux administratif que les cellules standard font environ 8,5 m² pour un volume de vie d'environ 21 m³, le plus souvent doublées (deux détenues), avec literie superposée quand c'est le cas. Elles sont équipées d'un téléviseur, d'une plaque de cuisson, d'un mini-frigo, d'un coffre-fort pour les effets personnels et d'un coin douche/WC cloisonné par une paroi de séparation assurant une intimité minimale.

En occupation double, la répartition de la surface au sol se décompose ainsi (expertise judiciaire, 2022-2023) :

Poste	Surface occupée
Literie (deux couchages)	1,8 m ²
Plan de travail cuisine	1,3 m ²
Partie douche / WC	0,4 m ²
Surface nette restant disponible au sol	4,8 m ²

Tableau 2 — Répartition de la surface d'une cellule de 8,5 m² occupée à deux (source : rapport d'expertise TA Marseille, 2022-2023)

3.1.2. Les fenêtres « anti-bruit »

Les fenêtres des trois étages supérieurs de la maison d'arrêt ont été équipées de dispositifs « anti-bruit » pour répondre aux plaintes des riverains, rendant la plus grande partie des fenêtres inamovible, avec un simple passage d'air à travers une tôle perforée doublée de ventelles à l'extérieur ; le barreaudage reste conservé derrière la partie vitrée fixe.

S'agissant de cet équipement, il a été à plusieurs reprises remarqué par les différents visiteurs, et notamment :

- CGLPL, 2020 : recommandation d'urgence pour un aménagement complémentaire compensant l'effet d'enfermement et le manque d'air, dans l'attente d'un système permettant l'ouverture des fenêtres (recommandation 17).
- Expertise judiciaire, 2022-2023 : débits d'air mesurés au premier accédit (20 décembre 2022) souvent proches ou en deçà du seuil réglementaire de 50 m³/h pour une cellule à deux occupantes.
- Rapport de visite, juillet 2025 : système de refroidissement installé en 2021 mais en panne « pour une durée indéterminée » ; 32,1 °C mesurés en cellule 420 ; nombreuses fenêtres arrachées ou brisées par les détenues ne supportant plus la chaleur ; ventilateurs distribués « en récompense » à celles qui ne cassent pas leur fenêtre ; système de douche « bricolé » (tuyauterie de fortune) observé en cellule 416.

4. La suroccupation

Il ressort des données relatives à l'état d'occupation du centre pénitentiaire des Baumettes une augmentation significative et continue de la suroccupation du quartier femmes depuis l'année 2023.

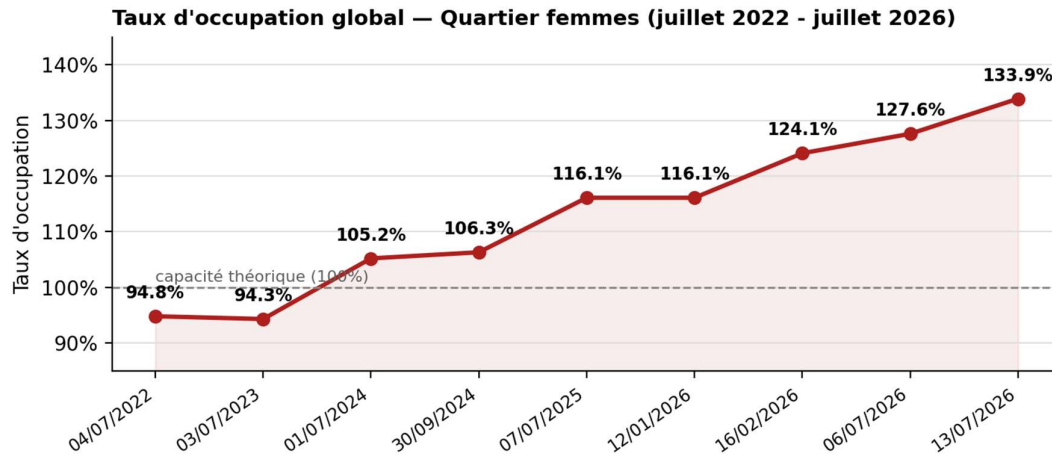


Figure 1 — Progression du taux d'occupation global du quartier femmes sur quatre ans

Le quartier femmes est passé d'une situation proche de l'équilibre en 2022-2023 (94-95 %, donc en deçà de sa capacité théorique) à une suroccupation continue et croissante à partir de 2024, sans aucun retour sous la barre des 100 % depuis.

Le taux a gagné près de 40 points entre juillet 2022 et juillet 2026, dont plus de 17 points sur la seule première moitié de l'année 2026.

S'agissant de la seule maison d'arrêt pour femmes, la suroccupation atteint, au jour de la visite, 163,3 %.

Les relevés font apparaître un recours aux matelas au sol documenté dès 2024, également en forte progression :

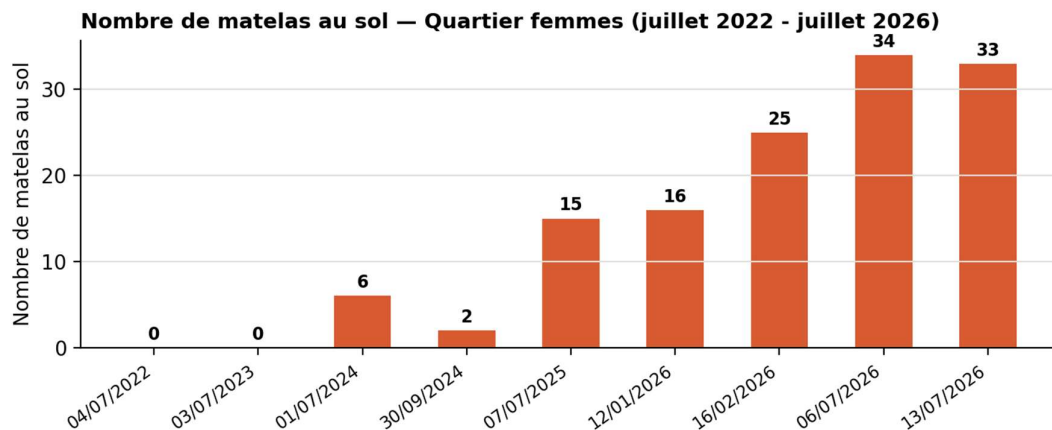


Figure 2 — Nombre de matelas au sol au quartier femmes sur quatre ans

Le phénomène des matelas au sol au quartier femmes n'apparaît qu'à partir de juillet 2024 (6 matelas), avant de fluctuer puis de croître fortement à compter de l'été 2025.

Entre juillet 2024 et juillet 2026, le nombre de matelas au sol a été multiplié par plus de cinq, avec un pic à 34 le 6 juillet 2026.

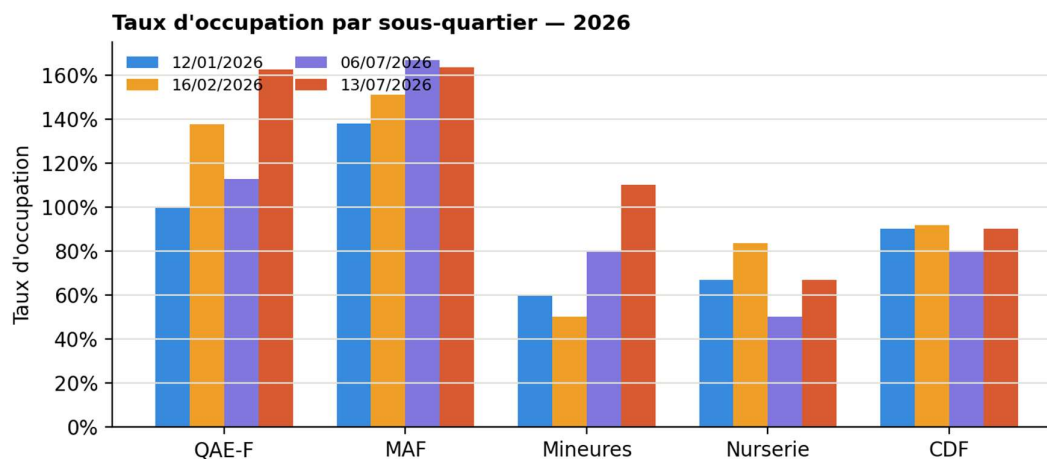


Figure 3 — Taux d'occupation par sous-quartier, quatre relevés du premier semestre 2026

PARTIE 2 : VISITE

Nous arrivons au centre pénitentiaire des Baumettes à 14h45.

Entrés par la partie « *Baumettes 2* » (lieu de notre visite), nous sommes toutefois renvoyés vers la partie « *Baumettes 3* ».

Une odeur d'urine/d'égouts est présente dans l'entrée du bâtiment, au niveau des vestiaires et du contrôle de sécurité.

Il nous est indiqué que c'est exceptionnel, et seulement ce jour.

Nous sommes accueillis par Monsieur , Directeur adjoint, et la Commandante cheffe de détention.

Nous les suivons en salle de réunion, pour quelques échanges préalables à la visite.

5. Echanges préalables

La discussion commence vers 15h.

5.1. Ouverture partielle du quartier de confiance (QC)

Monsieur le Directeur adjoint nous indique que le quartier de confiance (QC) est ouvert, ou plus spécifiquement deux étages du premier bâtiment (QC1).

Une soixantaine de détenus seraient déjà placés en régime de confiance, avec un fonctionnement optimal.

L'ouverture complète des deux bâtiments du QC est prévue pour début septembre, date qui devrait correspondre à l'arrivée de 60/70 surveillants supplémentaires en sortie de l'ENAP.

5.2. Objet de la visite : températures et mesures concernant la canicule

Nous abordons rapidement la raison de notre présence : le plan canicule et les instructions données par la note de la direction générale de l'administration pénitentiaire du 20 mai dernier.

5.2.1. Personnes vulnérables

Il nous est indiqué qu'il est procédé à un recensement des personnes vulnérables sur une liste, et que des audiences aléatoires sont menées auprès de ce public pour s'enquérir des difficultés liées à la chaleur et aux conséquences sur le plan sanitaire.

Plus tard, au cours de la visite, une cheffe de bâtiment nous indique que le recensement ne se fait pas de façon formelle au sein du quartier femmes, mais par la « *connaissance* » des détenues et de leurs difficultés.

Il est mis l'accent sur une vigilance particulièrement accrue au niveau de la nurserie, les bébés étant nécessairement les plus vulnérables et leur bien être une priorité.

5.2.2. Accès aux ressources primaires

Concernant les personnes indigentes, il nous est indiqué qu'il est procédé à la distribution de bouteilles d'eau, et que les ventilateurs sont gratuits pour ces personnes, « *sur demande* » et non de façon automatique.

Les détenus, seraient autorisés à se rendre en promenade et au parloir famille avec une petite bouteille d'eau, de même que les visiteurs du parloir eux-mêmes (50 cl). Ces bouteilles seraient distribuées à l'entrée du parloir « famille ».

Concernant l'accès à l'eau et sa température, Monsieur le Directeur adjoint nous explique que sur le site « Baumettes 2 », il s'agit d'une chaudière centrale pour les douches.

La température a été abaissée quelques jours auparavant par le prestataire afin que ce ne soit plus de l'eau chaude.

On nous assure de la présence de points d'eau accessibles en promenade et dans les bâtiments, soit par un accès autonome, soit dans les toilettes.

Il n'est pas prévu de brumisateurs individuels ou collectifs.

5.2.3. Accès aux ressources matérielles

Sur notre interrogation, il nous est indiqué que trois repas froids par semaine seraient distribués.

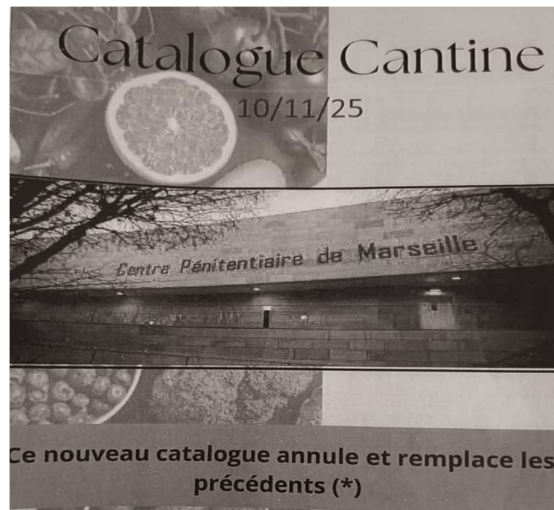
Il nous est indiqué que le délai de livraison des ventilateurs serait « *très rapide* » en raison de la disponibilité sur site.

Concernant les couvre-chefs, il nous est indiqué qu'ils sont cantinables en interne.

La crème solaire, en revanche, doit être cantinée en « externe ». Nous indiquons les remontées que nous avons concernant les « cantines externes », qui mettraient un temps plus que significatif à être perçues. Cela nous est confirmé.

Nos interlocuteurs n'ont pas connaissance de l'augmentation significative du prix des ventilateurs (de 24 € fin 2025 à 30 € en juin 2026, au moment de la première canicule), indiquant ne pas avoir eu de remontées sur ce point de la part des détenus.

Au cours de notre visite, plusieurs détenues nous font part de leur étonnement quant à cette augmentation inexplicable (de même concernant les briquets). Nous avons accès aux catalogues du prestataire « *Elior* ».



PETIT EQUIPEMENT					
Code	Article	Cond.	Niveau de marque	Quantité Max	Prix de vente
40288	VENTILATEUR Ø 35 CM 40 W	UNITE	PP	1	23,94 €
30996	TONDEUSE ELECTRIQUE	UNITE	PP	1	10,74 €
30405	SECHOIR A LINGE BALCON	UNITE	PP	1	7,14 €



PETIT EQUIPEMENT					
Code	Article	Cond.	Niveau de marque	Quantite Max	Prix de vente
40288	VENTILATEUR Ø 35 CM 40 W	UNITE	PP	1	30,60 €
30996	TONDEUSE ELECTRIQUE	UNITE	PP	1	11,27 €
30405	SECHOIR A LINGE BALCON	UNITE	PP	1	7,50 €

5.2.4. Aération

Il est indiqué que des climatisations mobiles devraient être installées en salles d'attentes entrants et sortantes pour les familles, car des malaises se sont d'ores et déjà produits.

Dans l'attente, des difficultés liées à la conception des lieux rendent difficiles l'installation de ventilateurs (absence de prises électriques), mais des « pistes » sont étudiées.

Concernant les VMC en cellule, celles-ci ne sont pas configurées pour souffler de l'air froid (n'a pas été pensé à la conception). Il s'agit d'un système d'aération, mais pas d'un système de refroidissement. Nous objectons qu'il peut pourtant souffler de l'air chaud, et qu'il nous avait été indiqué lors de notre dernière visite l'existence d'un système de refroidissement, hélas non fonctionnel.

Des pistes seraient à l'étude avec le prestataire IDEX, notamment la modulation du débit de soufflage, méthode déjà explorée à la suite d'un contentieux concernant les fenêtres anti-bruit au QF.

5.3. Autres sujets de préoccupations générales

5.4. Transmission des demandes de permis de visite à la Préfecture

Nous interrogeons nos interlocuteurs sur les délais de traitement des demandes de permis de visite, notamment en raison des transmissions de plus en plus nombreuses en Préfecture compétente pour avis.

Il nous est répondu que pour les personnes dont le lien familial avec la personne condamnée est clairement démontré, il n'y a aucune transmission en Préfecture.

Dans les autres cas, notamment concernant les « amis » ou les « compagnons/compagnes » non démontrés, l'avis de la Préfecture est sollicité.

Le délai de réponse s'agissant des permis de visite serait par ailleurs allongé lorsque des préfectures hors Bouches-du-Rhône sont sollicitées pour avis.

Cet avis, lorsqu'il est défavorable, ne doit pas nécessairement être motivé.

5.5. Accès au greffe pour pouvoir faire appel de façon effective.

Nous nous inquiétons de différentes remontées de personnes détenues nous ayant indiqué n'avoir pas pu faire appel dans les délais malgré leurs demandes répétées, en raison de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous avec le greffe ou d'avoir une transmission de leur courrier d'intention dans les temps.

Nous rappelons que la Cour de cassation vient de se prononcer sur une affaire analogue à ce que nous exposons : les courriers d'intention d'appel enregistrés tardivement (Crim. 18 mars 2026, n° 25-83.909).

Cette difficulté récurrente a par ailleurs été constatée par le CGLPL dans les établissements pénitentiaires français.

Nos interlocuteurs nous expriment leur étonnement, n'ayant pas eu de « remontée de la population pénitentiaire » ou des CPIP.

Nous convenons de mettre fin à nos échanges préalables à 15h30, et commençons la visite exclusivement concentrée sur le quartier femmes du centre pénitentiaire.

Il peut être mentionné, à ce stade, que le 15 juillet est, au jour de notre visite, l'une des journées les moins chaudes du mois de juillet 2026, avec notamment la température « *maximale* » la plus basse et la deuxième température « moyenne ».

Date	Température [°C]		
	Min ¹	Max. ²	Moy.
Mer. 01	25.5	35.3	30.1
Jeu. 02	23.6	33.5	28.7
Ven. 03	20.0	35.0	29.1
Sam. 04	24.0	35.5	29.5
Dim. 05	17.5	38.1	29.7
Lun. 06	18.1	36.0	28.2
Mar. 07	18.7	33.6	26.3
Mer. 08	18.2	40.5	30.7
Jeu. 09	19.9	37.5	28.3
Ven. 10	21.9	33.9	28.4
Sam. 11	22.6	34.0	27.8
Dim. 12	19.6	35.0	27.9
Lun. 13	22.9	35.8	28.7
Mar. 14	25.7	33.6	28.8
Mer. 15	23.5	32.1	27.7

6. Quartier femmes (QF)

Nous cheminons des nouveaux bâtiments administratifs des Baumettes 3 vers le quartier femmes, situé dans les bâtiments des Baumettes 2, par la « *rue pénitentiaire* » reliant les deux complexes.



Nous sommes à ce stade rejoints par une Capitaine, cheffe de détention du quartier femmes.

6.1.1. Quartier de détention mères-enfants (« Nurserie »)

C'est ici que commence notre visite.

A ce jour, quatre cellules sur six sont occupées.

Les enfants sont présents avec leurs mères, la crèche étant fermée.

6.1.2. Salle d'activités

La salle d'activités est désormais équipée d'une climatisation mobile, et nous y relevons par conséquent une température moins élevée qu'ailleurs, à hauteur de 29°C.



Sur notre demande, les jeunes mères nous indiquent qu'elles ne rencontrent pas de difficultés particulières, qu'elles sont satisfaites, notamment de la présence d'une climatisation en salle de jeux pour pouvoir mettre les bébés « *au frais* » à différents moments de la journée.

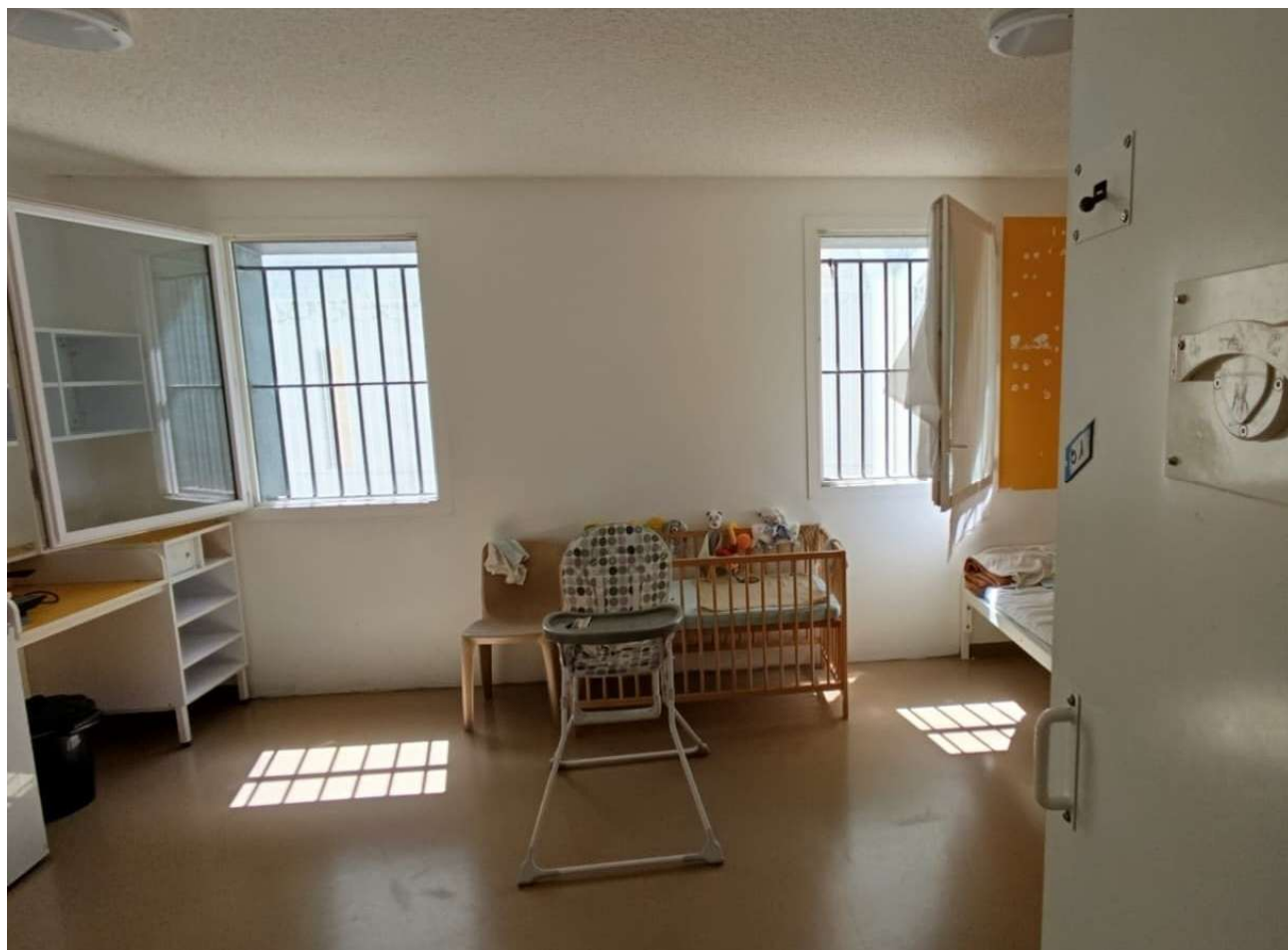
Le mode de détention dans cette aile est bien entendu sous le régime des « *portes ouvertes* ».

6.1.3. Cellule 01

Une occupante nous autorise à visiter sa cellule.

Pour l'aération, on y trouve deux fenêtres qui peuvent être ouvertes, et un ventilateur (un par cellule fourni à la nurserie).

Nous relevons une température au sol de 32,1°C.



6.1.4. Centre de détention (CDF)

Notre visite continue au premier étage du centre de détention pour femmes, dit « CD1 ».

Comme lors de notre dernière visite, nous constatons une absence d'air quasi-totale et une importante chaleur qui règne dans le couloir, alors même que la matinée a été nuageuse et que le vent s'est levé en ce 15 juillet.

Nous relevons 32,1°C dans le couloir.

Au passage, une détenue nous interpelle sur l'état de la cour de promenade, et sur les odeurs de poubelle qui remontent à sa fenêtre.

6.1.5. Cellule 114

Nous notons la présence d'une fenêtre qui s'ouvre. L'occupante, comme dans la plupart des cellules, a mis en place un système de deux tissus suspendus et humides pour filtrer la lumière et la chaleur autant que possible.

La cellule est par ailleurs dotée de deux ventilateurs.

Malgré cela, la pièce est humide, et nous relevons 32,4°C.

L'eau qui coule du robinet de l'évier est « froide ».



6.1.6. Cellule 103

L'occupante nous indique différentes difficultés, à commencer par une fuite d'eau venue du plafond, qui menace notamment le compteur électrique.

Elle ajoute que son frigidaire a lâché récemment, en pleine canicule. Elle nous explique que l'état des lieux entrant mentionnant « un joint abimé », elle avait été tenue pour responsable et avait été contrainte de payer elle-même les réparations sur le moteur du frigidaire (105 €) pour pouvoir à nouveau rafraîchir son eau et sa nourriture.

Quant à la nourriture, elle nous indique qu'il y a parfois une entrée froide. Pour le reste, les repas servis sont toujours chauds.

Elle nous confirme par ailleurs que si l'eau de la douche est désormais fraîche, elle était, jusqu'à quelques jours auparavant, chaude, si ce n'est brûlante. De ce fait, plusieurs détenues se lavaient au gant.

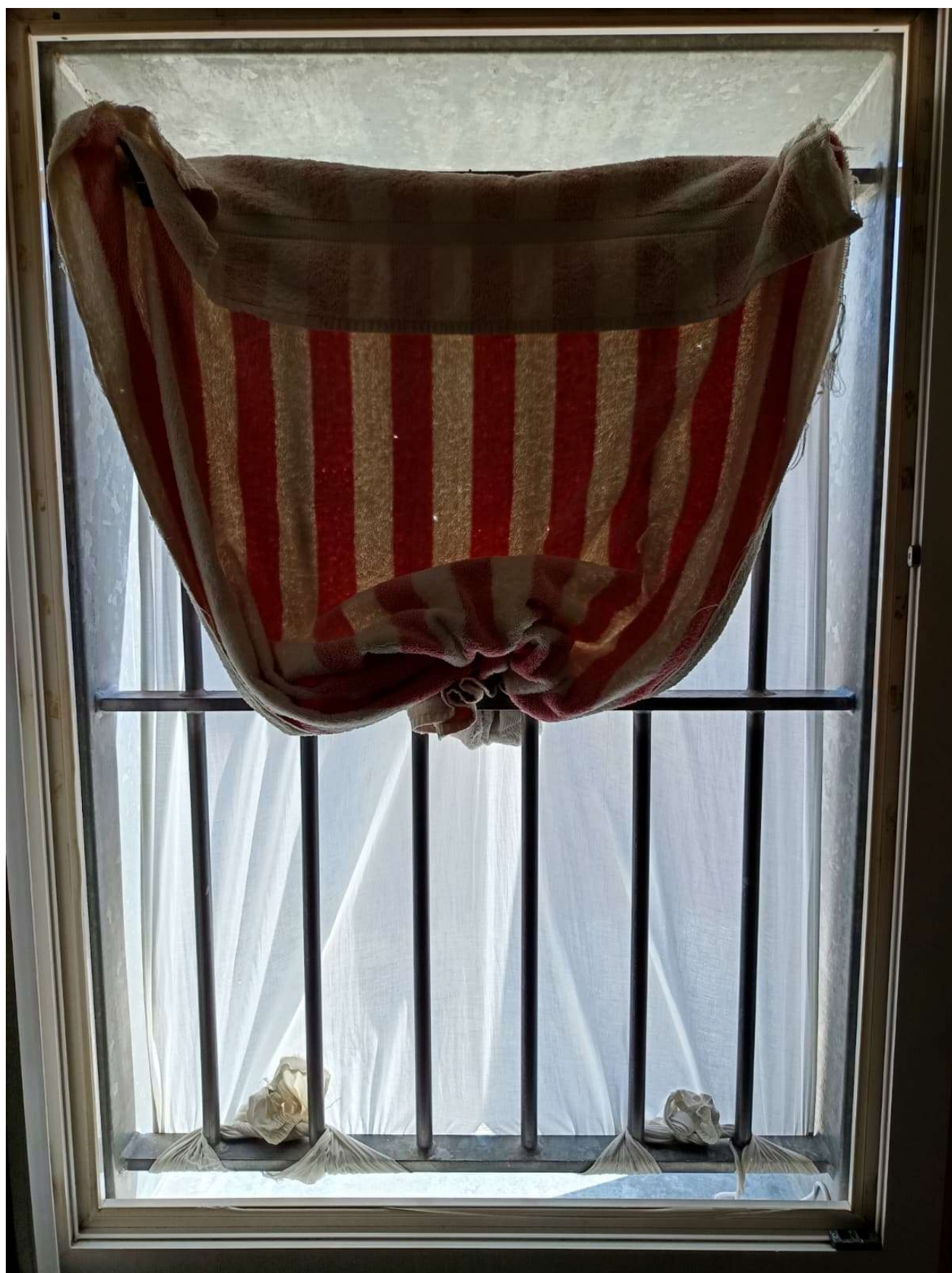
Concernant la fenêtre, elle procède de la même façon que les autres : plongée dans le noir, un linge humide clair à l'extérieur, un linge foncé à l'intérieur.

Nous relevons la température de la pièce : 32,1°C.

Nous relevons la température en sortie de VMC : 32,4°C.

C'est de l'air tiède qui est soufflé.





6.1.7. Cour de promenade

Nous sollicitons la visite de l'une des cours de promenade de ce quartier, qui nous est ouverte.

Il s'agit de la « cour de droite » du centre de détention femmes.

Elle ne comprend aucun mobilier permettant de s'asseoir ni aucun équipement de sport, avec un terre-plein central supportant une grille métallique.

L'état dans lequel elle se trouve nous laisse silencieux un moment.

Le sol est jonché de déchets, l'ensemble est dans un état inacceptable.

Le point d'eau est dans un état catastrophique : moisissure, déchets, vert-de-gris, mauvaise odeur.

Les toilettes sont inutilisables et se passent de commentaires.

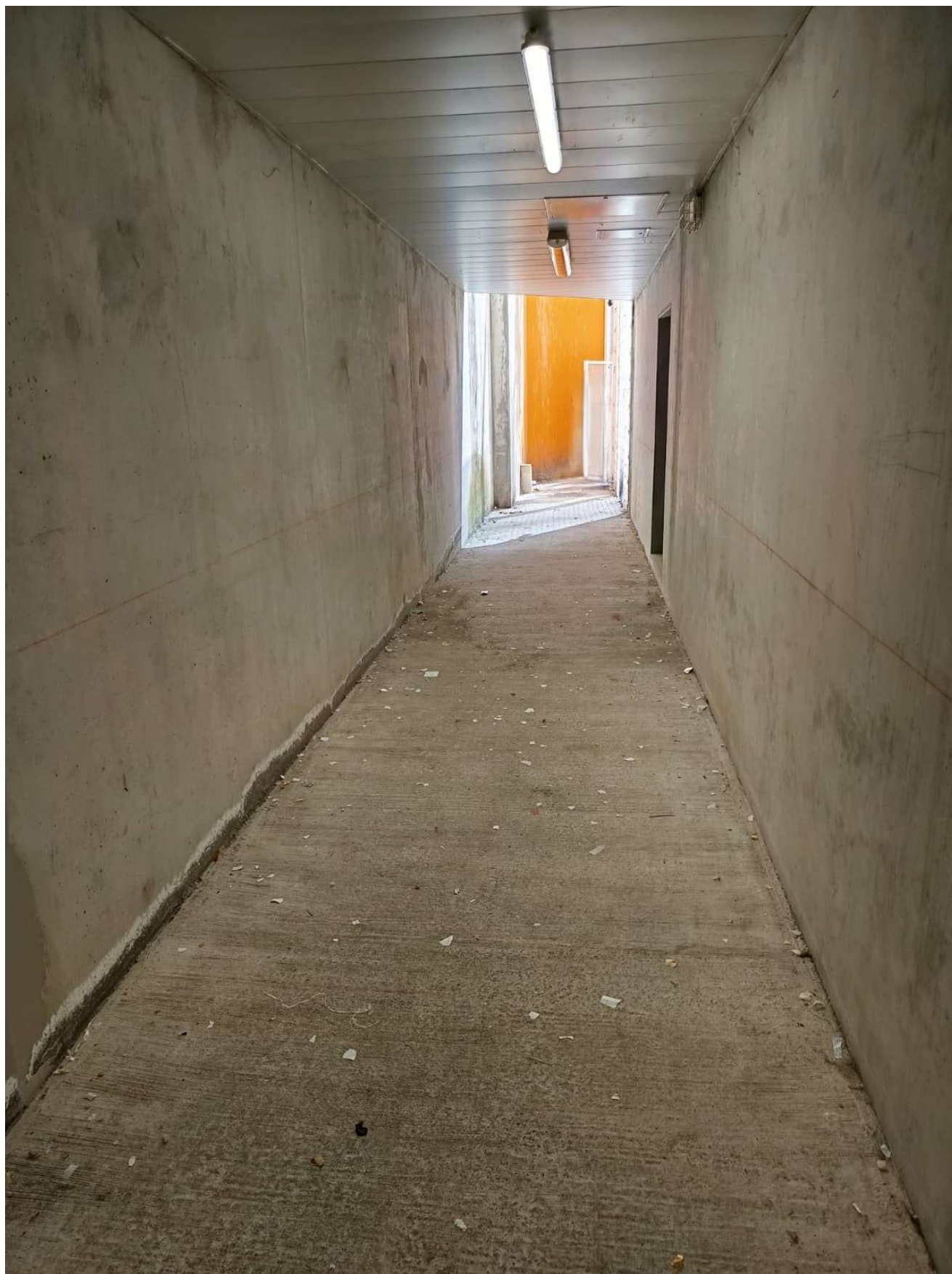
Les murs des toilettes comme de l'extérieur sont très sales et portent des traces de salissures, d'humidité, de champignons...

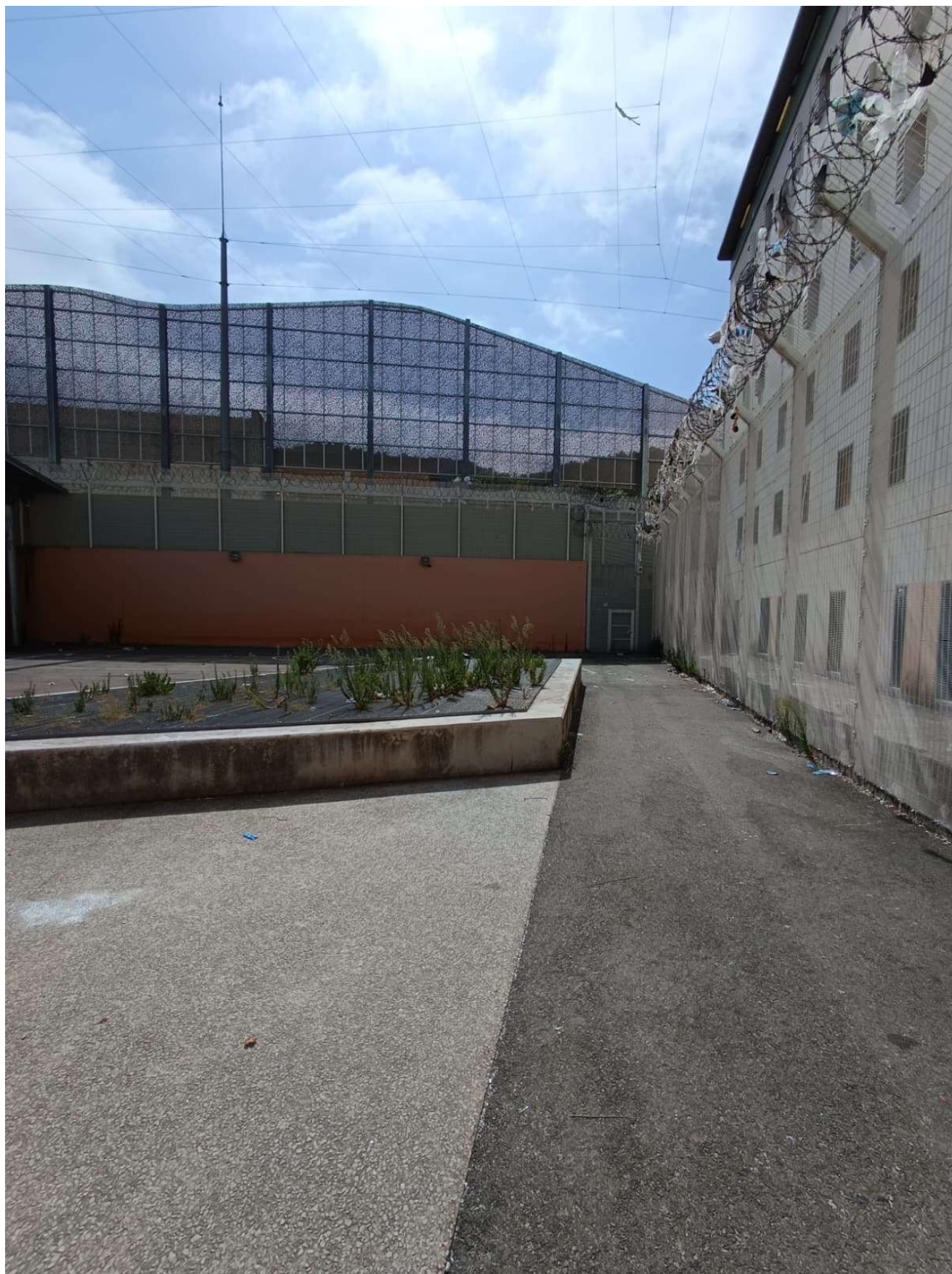
Les détenues présentes dans la cour nous interpellent pour nous dire que c'est insupportable, et que cet état n'est pas nouveau : il dure depuis des mois, si ce n'est une année.

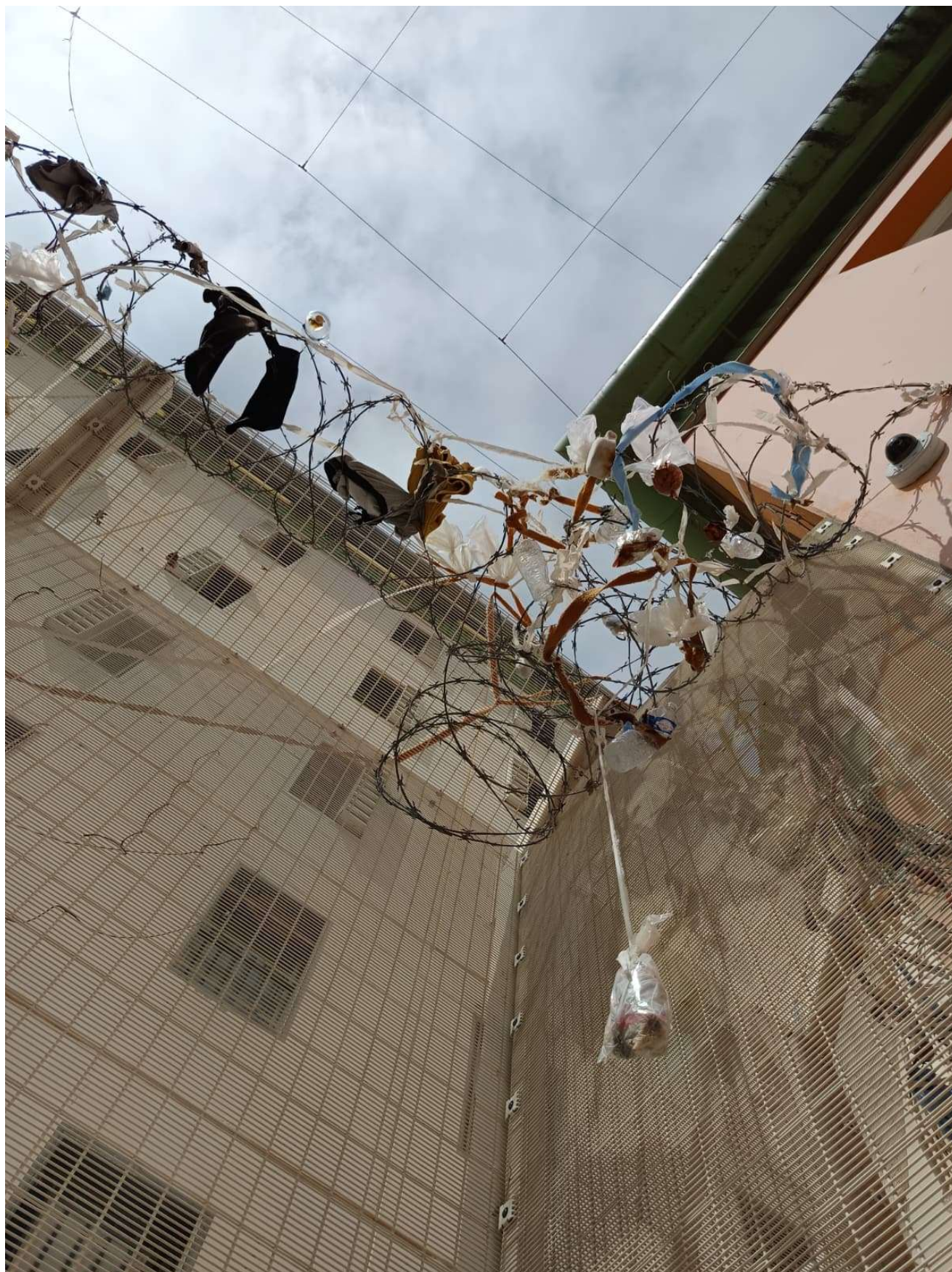
Elles se plaignent également des odeurs de poubelles qui remontent dans les cellules, le ramassage n'étant pas fait assez fréquemment, et surtout pas assez en période de fortes chaleurs.

L'une d'elles se plaint d'une fuite et de moisissure dans sa cellule.

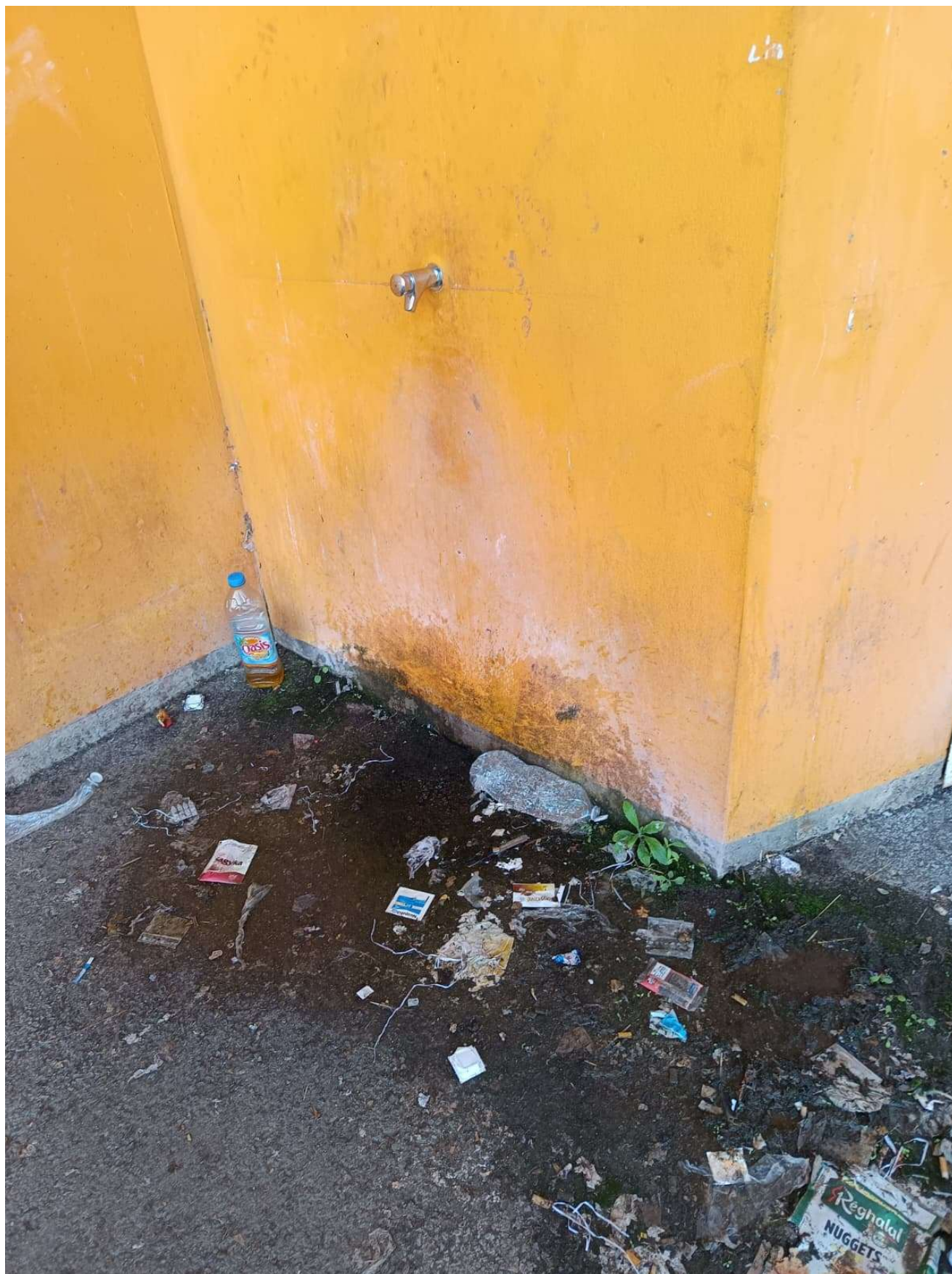
Nous relevons une température de 50°C au sol, et de 38,6°C de température ambiante. La chaleur est difficilement soutenable.

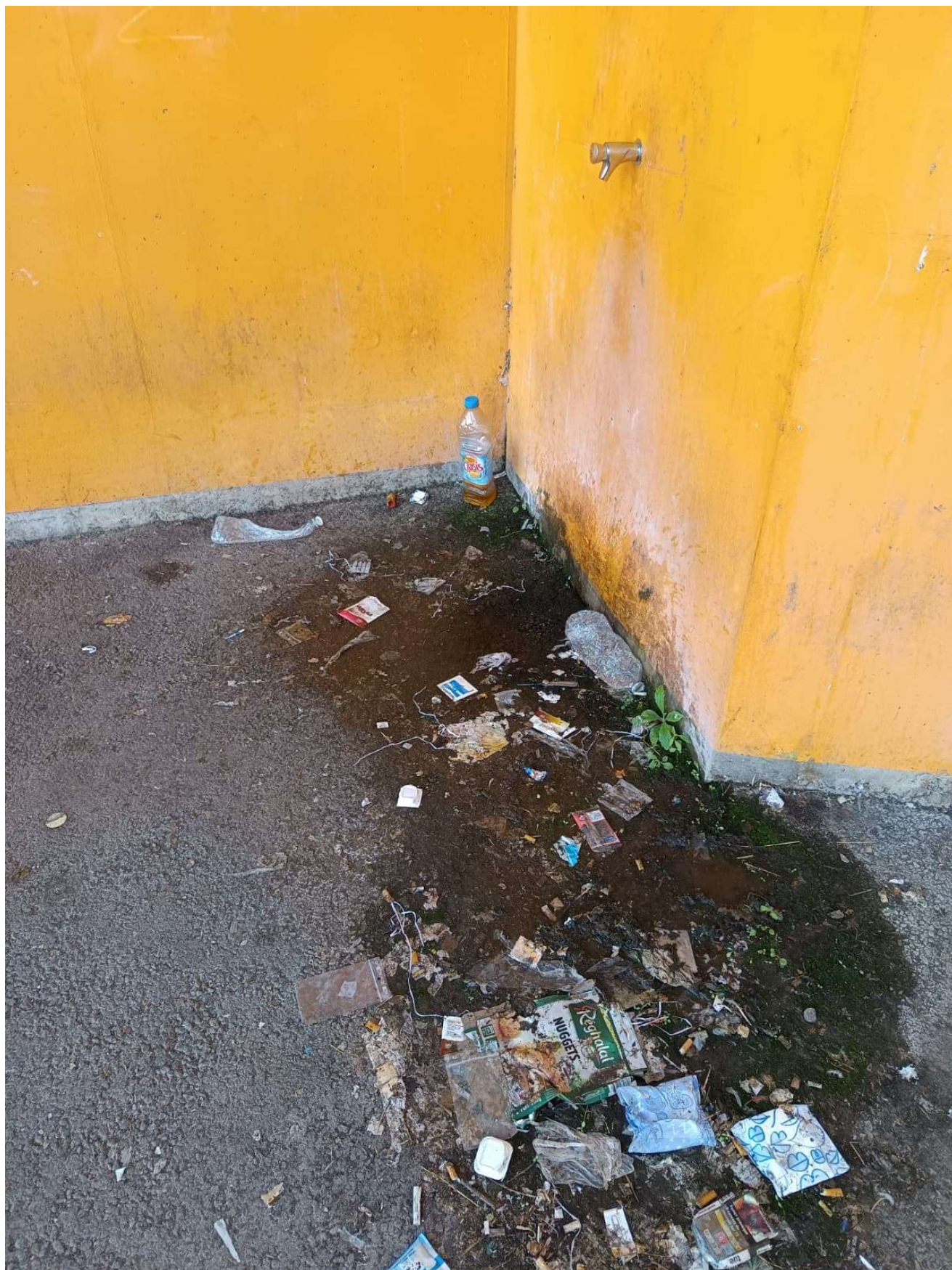


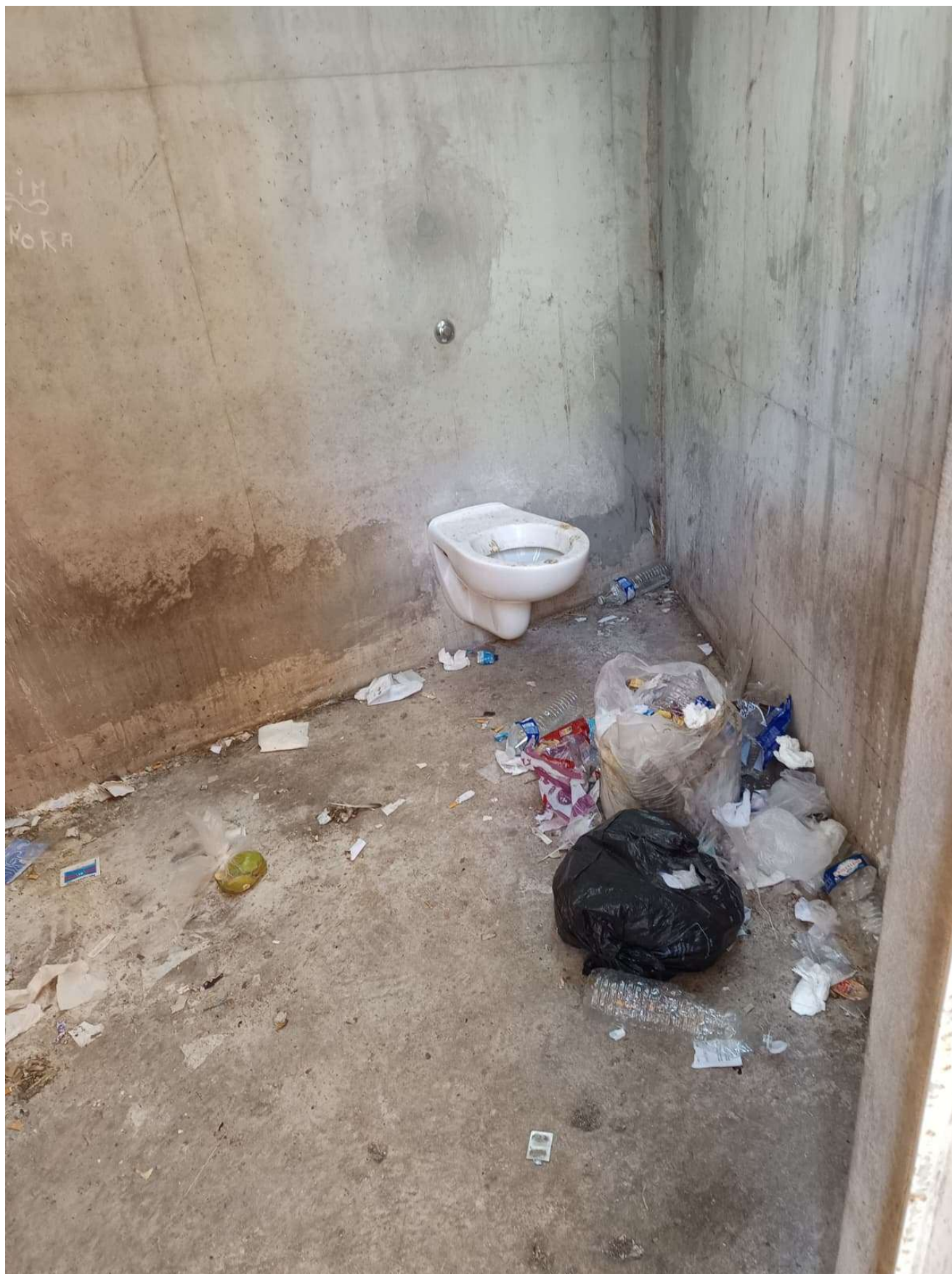


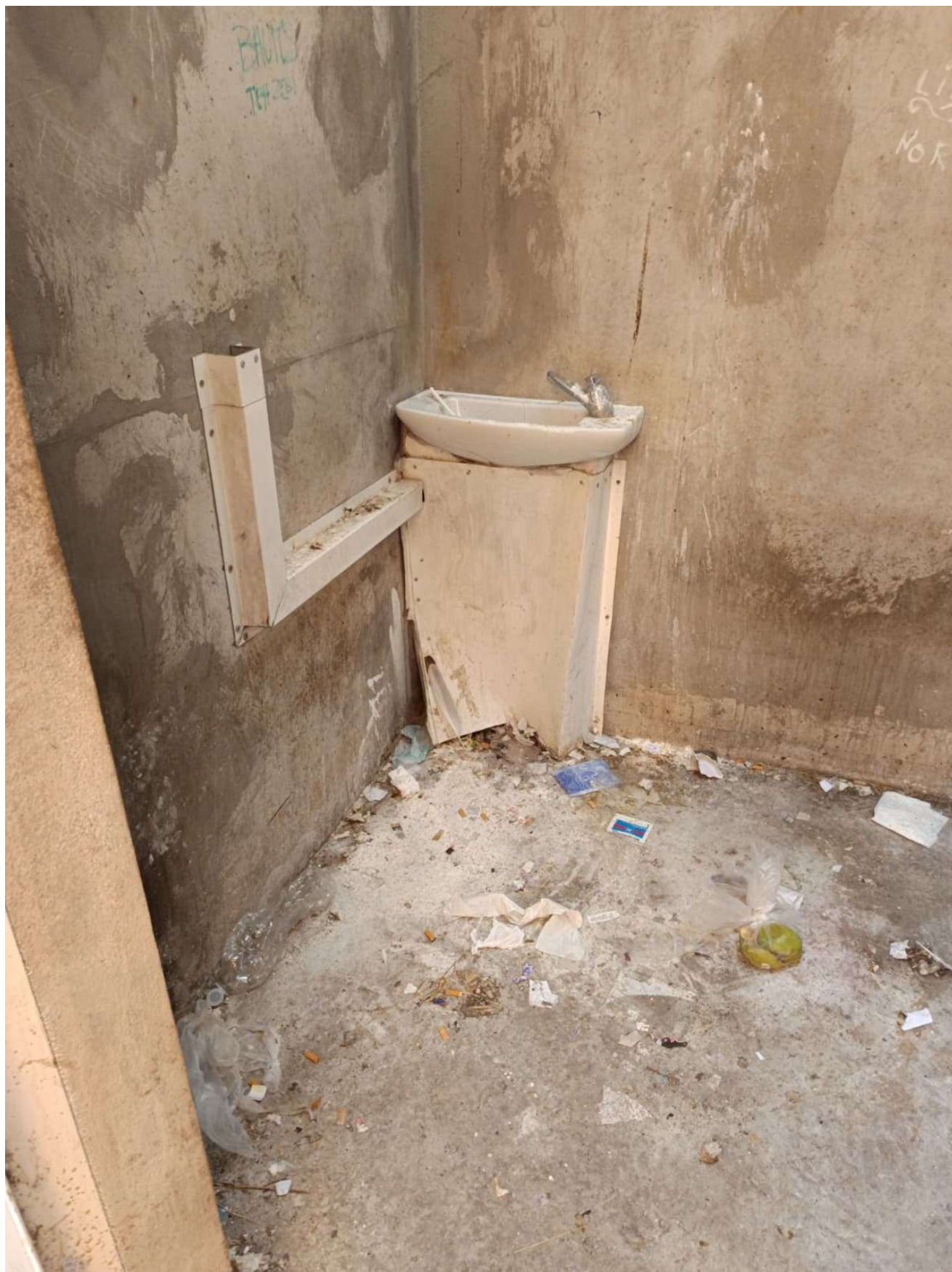
















6.2. Maison d'arrêt femmes (MAF)

6.2.1. Cellule 426

Il s'agit d'une cellule dite « triplée », avec trois détenues, l'une d'elle dormant sur un matelas au sol.

La cellule est du côté de la rue, mais la fenêtre anti-bruit a été cassée ou descellée.

Nous découvrons en réalité que c'est le cas de la quasi-intégralité des fenêtres anti-bruit du quartier de détention pour les femmes.

Au regard de la canicule, personne n'a fait de commentaire sur ce point.

La cellule 426 est équipée de plusieurs ventilateurs, et nous y relevons 32,9°C.

La chaleur est oppressante, mais la personne détenue nous indique qu'elle trouve que « c'est mieux » à cette heure-ci qu'à d'autres moments, notamment parce qu'elle est seule au moment où nous lui parlons (ses deux codétenues sont en promenade).

Le matelas de la détenue qui dort au sol est rangé sous le matelas du bas du lit superposé. Nous remarquons qu'il n'y a que deux chaises.



6.2.2. Cellule 404

La cellule est plongée dans le noir avec une serviette de bain suspendue pour préserver au mieux la pièce de la chaleur.

Comme toutes les cellules qui donnent sur la rue et les habitations des riverains, elle est équipée d'une fenêtre anti-bruit : ladite fenêtre est impossible à ouvrir, et l'aération est supposément assurée par une grille métallique percée.

Celle-ci n'est pas cassée.

Nous y relevons une température de 33°C, mais les deux occupantes nous indiquent trouver que c'est un moment acceptable, raison pour laquelle elles ne sortent d'ailleurs pas en promenade, pour « *rester au frais* ».

Elles déplorent toutefois l'absence d'air la nuit, la difficulté à dormir.

Elles nous proposent de toucher le côté de leur frigidaire, qui diffuse une importante chaleur, comme un véritable radiateur.

Nous relevons entre 41°C et 44°C à proximité de celui-ci.



Concernant les repas, elles nous répondent qu'il n'y a pas de repas froids, et que les repas supposément chauds arrivent tièdes à leur niveau.

Elles saluent toutefois le retour de l'eau froide, les douches étant restées chaudes jusqu'à ce début juillet.

Cela leur permet de ne plus se laver avec le gant, au point d'eau de la cuisine et de ne plus « perdre leurs cheveux ».

7. Fin de la visite

Notre visite se termine à 16h30.

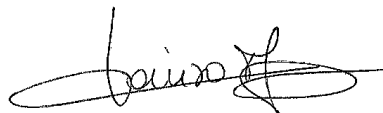
Nous sommes raccompagnés par Monsieur le Directeur et Madame la Commandante, que nous remercions pour leur présence.

Voici, Monsieur le Directeur, l'état de nos observations concernant la visite du 15 juillet 2026.

Restant à vous lire,

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre haute considération.

Marie-Dominique POINSO-POURTAL
Bâtonnière de Marseille



Jean-Michel OLLIER
Vice-Bâtonnier de Marseille

